

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 15 Décembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 07 décembre 2016.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12 votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE – CROZIER – BEUGNET – GRENIER – GAUTHIER – PIQUEMAL – BOUNIARD – LEBRAT – JOLLIVET – CORNET – HILAIRE – TESTON.

Excusés : Mme RAMUS a donné procuration à Mme BEUGNET.
M. EUVRARD a donné procuration à M. BOUNIARD.

Absent : M. RIFFARD

Mme Monique BEUGNET a été élue secrétaire.

Objet : Durées d'amortissement des subventions versées au SDE dans le cadre de la réalisation des travaux d'électrification rurale.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le SDE effectuée, pour son compte et celui des groupements de communes membres, l'ensemble des travaux d'électrification rurale, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité sur le Département de l'Ardèche.

.../...

Dans ce cadre, les communes membres doivent régler au SDE 07 une participation relative aux travaux effectués sur leur réseau et venant enrichir leur patrimoine. Cette participation est versée sous forme de subvention d'équipement qu'il convient donc d'amortir sur une durée fixée par le Conseil Municipal.

Le Maire propose de faire correspondre la durée d'amortissement de la subvention à la durée d'étalement du paiement de la participation consentie par le SDE 07 après demande préalable de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

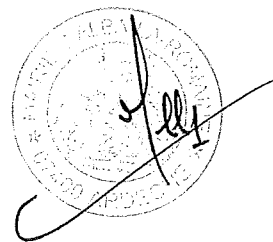
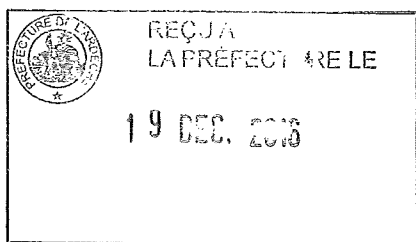
- DECIDE d'amortir la subvention d'équipement versée au SDE pour les travaux d'électrification rurale, imputée au c/2041582 comme suite :

* Sur une durée de 10 ans si le versement de la participation due au SDE est étalé sur 10 ans.

* Sur une durée de 1 an si le versement de la participation due au SDE est réalisé en 1 fois.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 15 décembre 2016.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 16 décembre 2016.
LE MAIRE
André VOLLE.



.../...